

LES AMÉRINDIENS DE GUYANE FRANÇAISE AUJOURD'HUI ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION

PAR PIERRE ET FRANÇOISE GRENAND

Le débat sur le présent et l'avenir des populations amérindiennes de la Guyane Française a pris depuis peu un tour nouveau et contraignant. Il est désormais dominé par les chiffres : 3 200 Amérindiens vivent dans cette région, témoignant d'une remontée démographique spectaculaire et représentant un élément actif du pays.

Ainsi ce peu d'Indiens d'il y a encore quelques années, qui imposait en priorité des mesures d'urgence pour en enrayer l'extinction physique, devient aujourd'hui une force peu à peu consciente et sans doute bientôt unie et organisée. Le problème s'est donc déplacé : d'une sauvegarde essentiellement quantitative — qu'il ne faut d'ailleurs pas, même actuellement, oublier —, il est ramené désormais au débat de fond qui a, en fait, toujours existé. Ce débat est d'ordre qualitatif, il concerne l'avenir de ces Amérindiens en tant qu'Amérindiens, en tant que composante de la vie économique et culturelle de la Guyane. Il exige très rapidement des réponses claires.

Les quatre siècles de l'histoire des Indiens et des Français en Guyane ont été dominés par une succession de multiples initiatives contradictoires, un certain laisser-faire lié à l'absence de textes précis, des mesures fragmentaires parallèles aux divers courants philosophiques qui ont imprégné les administrations françaises depuis le XVIII^e siècle. Beaucoup moins destructrice que partout ailleurs en Amérique Latine, la France s'est voulue cependant civilisatrice : au nom de nos normes de progrès, au nom de la suprématie postulée de notre civilisation, au nom d'un système de valeurs propre à notre culture.

En réalité, les mesures qui ont le plus porté préjudice aux Amérindiens ont toutes visé à les couper ou à les détourner de leur milieu. C'est cette adaptation quasi-parfaite, culturelle, technique, biologique de ces groupes humains à leur biotope — adéquate exceptionnelle et évidente, insurpassable — que soulignent Pierre et Françoise Grenand. C'est cette entreprise délibérée de détournement de ce milieu, régulièrement poursuivie sous diverses formes, qu'ils dénoncent.

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 10.049 21

22.07.80

Cote : B

Décrire la situation actuelle des diverses populations amérindiennes, définir leurs liens profonds et féconds avec leur environnement, analyser leurs rapports avec les autres groupes de Guyane, dénoncer la fiction de certaines mesures ou réglementations, déterminer enfin les conditions du respect de leur personnalité et de leur culture : tels sont les éléments de compréhension de la situation des Amérindiens apportés par Pierre et Françoise Grenand. Les auteurs parlent d'expérience, cinq années passées avec les Wayāpi donnent une connaissance approfondie des hommes, de la rivière, de la forêt.

Deux évidences s'imposent. La première est qu'il y a une certaine urgence à élaborer une doctrine précise dont témoigneront des textes de loi précis répondant aux impératifs décrits. Enfin, au moment où semble s'amorcer ce nouvel état d'esprit au niveau des « décideurs », il faut dire et redire ce que doit représenter « l'évolution » de ces populations, mot magique et dangereux : un peuple ne peut évoluer que de sa propre initiative, à partir de son propre fonds culturel, selon sa propre dynamique. Hors de ce processus, il n'y a que suggestion, violence, imposture.

G.I.A.

INTRODUCTION

Les Amérindiens de Guyane française ne s'éteignent plus. Au-delà de la victoire que cela représente pour une assistance sanitaire bien conçue, le problème a donc changé.

Il ne s'agit plus de mener une politique de sauvetage de vies humaines, bien que cette population demeure fragile, mais de reconnaître à des cultures exotiques le droit d'exister autrement que comme reliques dans un département français. Or bien des membres des deux groupes culturels dominants (les métropolitains et les créoles) ne pensent un seul instant que les Amérindiens aient un quelconque avenir hors des musées.

Plus que la simple remontée démographique, spectaculaire en soi, c'est la permanence culturelle et la résistance aux différents aspects pernicioeux de l'Occident qui animeront notre propos.

Vieux de dix ans, les écrits de Jean Hurault, Philippe Duchemin et Étienne Bois gardent toute leur valeur. Ce rapport ouvre simplement une dimension nouvelle : aux mises en garde et aux appels de protection, nous substituons une demande d'un statut légal des Amérindiens en tant que composante active de la vie économique et culturelle de la Guyane¹.

La question amérindienne n'a pas seulement une dimension régionale, mais aussi continentale, lorsqu'on sait qu'un peu partout en Amérique Latine, on assiste à des phénomènes de renaissance culturelle qui déjà, au Pérou par exemple, sont partie intégrante de la vie politique du pays. Il est important, de ce point de vue, que la France ait une attitude exemplaire.

1. Le problème des Noirs Réfugiés, dont il ne sera pas question ici, relève largement de la même analyse.

SITUATION DÉMOGRAPHIQUE

Depuis les travaux de Jean Hurault (1965-66), il est admis qu'au début du xvii^e siècle, la population amérindienne s'élevait en Guyane à 30.000 personnes.

L'extinction, due principalement aux maladies importées, sans qu'il faille oublier les captures d'esclaves ou les retombées diverses des conflits entre Français, Hollandais et Portugais, suivit la progression de la découverte de l'intérieur par les Européens. Les facteurs historiques, les divers degrés d'isolement, la nature variée des civilisations amérindiennes firent que les ethnies furent affectées de manière très variable.

Les populations actuellement survivantes sont en fait, on l'ignore trop souvent, la résultante d'incessantes unions intertribales compliquées de phénomènes d'absorption des groupes en voie d'extinction.

La décroissance démographique prit fin au début du xx^e siècle pour les populations côtières, vers 1950-1960 pour celles de l'intérieur. Sur la côte, cela se traduisit par une lente remontée jusque vers 1940-50, suivie d'un décollage rapide en accélération constante depuis cette date.

Dans l'intérieur, après une courte période de stagnation (1955-1961), nous assistons maintenant à un essor fulgurant. Nous nous limitons ici à la Guyane, car les ethnies Arawak et Kaliña, très importantes, s'échelonnent du Brésil à l'est du Venezuela. Pour les autres ethnies, nous incluons dans les totaux récents les chiffres des zones adjacentes à la Guyane (Brésil, Surinam). Ces chiffres sont, de plus, précisés entre parenthèses.

Tous les chiffres anciens proviennent d'archives et ont été rigoureusement soumis à critique avant d'être retenus. Tous les chiffres récents — à partir de 1947 — sont précis ; ils proviennent de nos recensements personnels ou de ceux de nos collègues.

TABLEAU DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE PAR ETHNIE

GALIBI (KALIÑA)								
1604	1666	1740	1848	1900	1958	1968	1978	
5 500	2 000	550	250	300	573	1 200	1 550	
PALIKUR								
1604	1666	1730	1787	1840	1890	1925	1969	1977
4 000	1 200	470	271 ²	220	250	238 (186)	445 (295)	945 (540)

² Ce chiffre inclut 130 indiens, restes des Maye, Kurukwan et Itutan, qui seront absorbés par les Palikur au xix^e siècle.

ARAWAK

pas de chiffres anciens

1951	1958	1978
année de l'immigration	150	300

WAYANA

1760-70	1800-10	1890	1948	1964	1974	1978
3 000	2 000	1 200 (900)	550 (460)	610 (350)	650 (260)	770 (330)

WAYAPI

1824	1840	1890	1947	1960	1974	1978
6 000	700	300 ³ (80)	212 (60)	230 (50)	314 (15)	370 (20)

EMERILLON

1767	1848	1891	1931	1953	1969	1977
400	350	100	69	52	85	135

Le total actuel (1978) des Amérindiens dans les frontières de la Guyane française est donc le suivant :

GALIBI	1 550
PALIKUR	405
ARAWAK	300
WAYANA	440
WAYAPI	350
EMERILLON	135 soit 3 180

On peut considérer que ce recensement, basé sur des chiffres précis à partir de 1947, ne comporte qu'une marge d'erreur de plus ou moins 50 personnes sur le total.

Il marque une augmentation de 660 personnes sur notre estimation de 1971 ; augmentation essentiellement naturelle car nous avons pu établir qu'entre 1971 et 1978, la balance immigration/émigration n'a été que faiblement excédentaire en faveur de la Guyane. N'oublions pas, enfin, le caractère tout récent de l'essor démographique qui fait des Amérindiens une population très jeune, donc très fragile sanitaire.

3. A partir de cette date, le total des Wayāpi n'inclut plus le groupe scissionnaire de l'Araguari, Brésil, actuellement nommé Wayāpi-puku. D'après des renseignements récents (Tilkin-Gallois, 1978), ce groupe comprendrait 170 personnes, mais serait en stagnation depuis cinq ans. Le chiffre entre parenthèses indique le groupe wayāpi proprement dit résidant au Brésil dont la diminution indique une phase d'absorption par le groupe français de Trois-Sauts.

PEUPEMENT ET ÉCOSYSTÈME

Il est en effet très utile de préciser d'entrée de jeu les causes de la permanence du milieu afin d'en mieux comprendre la valeur et l'attachement que lui portent les Amérindiens.

S'il est très difficile de définir dans le détail les associations anciennes homme/milieu et, par voie de conséquence, de porter une appréciation sur l'état des biotopes correspondants, il est cependant possible que les migrations et les changements d'écosystèmes qui découlèrent des variations climatiques du Pleistocène soient à l'origine de modifications importantes du milieu : sava- nisation du nord du département, par exemple.

C'est sans doute à des remous historiques, liés ou non à des causes écologiques, qu'il faut attribuer certaines anomalies du peuplement à l'arrivée des Euro- péens : concentration au Nord-Est et au Sud de l'actuel département ; faible densité ou même désert humain dans le Nord-Ouest. Dans les zones habitées, le peuplement semble avoir été bien réparti, en liaison avec le réseau hydro- graphique, qu'il s'agisse de fleuves ou de ruisseaux ; il faut noter à ce propos que les transports s'effectuaient aussi bien par portage que, sans aucun doute, par canotage.

Les concentrations relativement fortes de population à l'embouchure de l'Oyapock et sur l'Île de Cayenne sont à rattacher autant à un sol d'une grande aptitude culturale (laves métamorphiques) qu'à un cadre de vie extrêmement agréable.

On peut grossièrement admettre qu'en 1492, l'exploitation de l'espace tour- nait, pour la plupart des ethnies en présence, autour de quatre pôles : chasse, pêche, cueillette et agriculture sur brûlis, liés à un habitat semi-permanent. Quelques groupes infimes pratiquaient sans doute une vie nomade (pêcheurs des mangroves, chasseurs-collecteurs forestiers) mais on manque d'informa- tion à leur égard.

En revanche, la part de chacune des activités variait, définie pour chaque ethnie en fonction des biotopes : forêt de terre ferme au Sud ; forêt côtière sur sable blanc ou cuirasse latéritique ; forêt humide et savane inondée du Nord- Est ; savane sèche au Nord ; estuaire et mer enfin.

Ainsi dans le Nord-Est, les populations de langue arawak menaient des genres de vie complexes, tournés vers une agriculture élaborée palliant le man- que de terres cultivables, associée à une chasse et à une pêche extrêmement rentables dans un milieu de savanes inondées et de mangroves, faunistiquement très riche.

Dans le Sud, en revanche, l'écosystème était et reste toujours profondément déterminé par le maintien du complexe forestier auquel sont liées une agri- culture sur brûlis caractérisée par une courte séquence d'exploitation et une longue séquence de régénération forestière⁴ et une exploitation rationnelle

4. On peut revenir au minimum quatre ans après sur une parcelle si elle n'a été mise en culture qu'une année de suite.

d'un potentiel cynégétique et halieutique moyen, dans un rayon de 20 km, autour du village.

Si les schémas ancien et récent d'exploitation de l'espace étaient en apparence peu différents l'un de l'autre, il semble bien que l'introduction de l'outillage métallique (hache, sabre, lime) ait modifié bien plus que la localisation de l'habitat.

L'un des facteurs déterminants du peuplement de l'intérieur était en effet l'obligation de choisir des emplacements d'abattis sur des forêts basses à sols peu profonds, aux approches d'affleurements rocheux⁵, beaucoup plus faciles à abattre par l'association du feu et de l'outillage lithique que la forêt haute. De telles conditions se retrouvent également aux abords des sauts le long des cours d'eau, comme en témoignent les milliers de polissoirs disséminés le long de l'Oyapock, par exemple.

Alors que l'exiguïté de ces formations végétales obligeait à des déplacements de villages très fréquents, l'outillage en fer permit d'un coup aux Amérindiens d'être plus libres du choix des emplacements d'abattis, et donc des villages, cependant que les impératifs concernant les potentialités de chasse, de pêche et de cueillette pouvaient être mis au premier plan. De plus, le sol devenant un facteur plus important que la végétation, ils purent obtenir de bien meilleurs rendements agricoles⁶.

Ces influences positives de l'Occident ont, bien sûr, été contrebalancées par d'autres, totalement destructrices, quoique la Guyane en soit restée un peu à l'écart. Historiens, ethnologues et naturalistes savent en effet à quel point les modifications apportées au biotope par la colonisation européenne sont restées faibles dans ce pays jusqu'à ces toutes dernières années. Néanmoins, le système de la plantation, l'exploitation forestière et l'implantation des divers bagnes furent suffisants pour modifier durablement quelques milliers de kilomètres carrés situés tous dans une étroite bande côtière s'étirant entre l'île de Cayenne et le fleuve Maroni. De plus, du xviii^e siècle au début du xx^e siècle, il exista en Guyane intérieure une économie extractive, comparable à celle pratiquée actuellement pour certains produits, au Brésil; axée sur l'exploitation du cacao sylvestre (*Theobroma cacao*), de la salsepareille (*Smilax spp.*) et de la fausse cannelle (*Dicypellium caryophyllatum* et *Licaria cannella*), au xviii^e siècle, elle s'orienta ensuite vers l'or, le balata (*Manilkara bidentata*) et le bois de rose (*Aniba rosae-odora*). De fait, au niveau des populations tribales, les conséquences de cette économie furent plus sociologiques qu'écologiques.

Partout ailleurs, si l'on excepte des points infimes de quelques km² chacun (postes administratifs, vieux villages créoles) le paysage est resté inchangé depuis le xvi^e siècle⁷.

Quant à la richesse floristique et faunistique, on peut en toute probabilité

5. Nous avons observé de nombreux témoins d'une telle agriculture dans tout le sud de la Guyane (voir aussi De Granville, 1978).

6. On assiste actuellement à un phénomène du même type avec l'introduction du moteur hors-bord, qui abolit les contraintes de distance.

7. De nos jours cependant, la pression démographique énorme des Noirs Réfugiés, totalement concentrée sur la seule zone riveraine entraîne le long du Bas et Moyen Maroni une modification du paysage semblable à celle de la zone côtière.

la juger égale sinon supérieure (en raison de la baisse démographique non encore compensée) à celle de cette époque. S'il est vrai que quelques espèces localisées ou grégaires, toutes côtières, comme le caïman noir (*Melanosuchus niger*) ou l'ibis rouge (*Eudocimus ruber*) sont menacées, la Guyane reste un véritable refuge de la faune sauvage en Amérique tropicale.

Cette faune est généralement dispersée et se caractérise en forêt primaire ou anciennement secondarisée, par une abondance et une densité moyenne ; ces paramètres peuvent devenir sensiblement plus importants dans des biotopes particuliers, occupant une surface limitée comme les savanes inondées par exemple.

Au regard de l'état des biotopes et de leurs possibilités d'exploitation, examinons la situation des différentes ethnies amérindiennes en Guyane.

Si les biotopes apparaissent donc comme non perturbés au Sud, mais en voie de l'être gravement au Nord, d'autres facteurs viennent porter atteinte à l'actuel équilibre des éco-systèmes, en particulier l'apparition d'habitats concentrés. Ces concentrations sont toutes motivées par des impératifs extérieurs : postes administratifs, scolarité obligatoire, écoulement des surplus agricoles, travail salarié temporaire, et, pour la zone côtière uniquement, manque d'espace vital par concurrence⁸.

Ces concentrations sont, en outre, en nette discordance avec les modes d'exploitation du milieu : en effet, nos observations (F. Grenand, 1972, P. Grenand, 1976), comme celle de Jean Hurault (1965), montrent qu'au-delà du seuil de 120 personnes, une communauté indigène guyanaise ne peut guère espérer maintenir une subsistance suffisante, dans un rayon d'accessibilité aisée, par les quatre types d'activités dont elle dispose (chasse, pêche, cueillette, agriculture sur brûlis).

Dans l'ordre, la concentration amène d'abord la raréfaction du gibier, puis celle des produits de cueillette au sens large (des fruits comestibles aux poteaux de cases) puis celle du poisson et enfin une baisse de rendement de l'agriculture, liée au fait qu'une parcelle cultivée plus de trois ans de suite devient non seulement improductive mais difficilement régénérable. Dans le cas particulier des Galibi, seule l'existence d'un potentiel halieutique marin riche leur a permis de faire face à une dégradation de l'écosystème terrestre au cours des cent dernières années ; cette dégradation est d'ailleurs autant liée à la présence de populations allogènes qu'à la concentration de la population galibi.

Ailleurs dans l'intérieur, une telle possibilité est exclue et certaines concentrations récentes, comme celle de Camopi (20 ans), risquent d'entraîner rapidement des déséquilibres irrémédiables, laissant aux Amérindiens des marges de réadaptation très faibles. D'autres cas du même type ayant récemment fait leur apparition (village de Twanke chez les Wayana), il devient très important d'envisager une politique d'implantation souple des infrastructures modernes : radios, dispensaires de brousse, écoles. Quelles que soient les solutions adoptées elles ne devraient pas être incompatibles avec un déplacement raisonnable des villages indiens.

8. Le cas des Arawak doit être examiné avec circonspection, puisqu'ils sont eux-mêmes, lors de leur migration, venus s'installer dans une zone sub-urbanisée.

ÉTAT DES BIOTOPES PAR ETHNIE

Ethnie	Forêt ⁹	Potentiel de chasse	Élément aquatique	Potentiel de pêche	Exploitation par population non indigènes
ARAWAK	très dégradée	très mauvais	eaux saumâtres : bon	assez bon	très importante (Créoles, métropolitains). Réserves de terres inexistantes ou contestées.
EMERILLON	intacte	très bon	fleuve et rivières : bon	bon	nulle. L'exploitation aurifère n'a laissé pratiquement aucune trace ; le balata, produit de cueillette, a considérablement régressé.
GALIBI	en grande partie dégradée	— moyen en forêt primaire — médiocre en milieu secondarisé	mer, fleuve et estuaire : bon	très bon	très importante (Créoles, métropolitains.) Réserves de terres : — exigues pour Iracoubo ; — contestées pour Mana.
PALIKUR	forêt à peine dégradée sauf à St Georges. Savanes inondées intactes	— rive française : moyen ; — rive brésilienne : très bon	estuaire, fleuve et rivière, marais : bon	très bon	moyenne (Créoles et Brésiliens), et surtout, pratiques culturelles indiennes (abattis)
WAYANA	— intacte — à l'extrême Nord de leur territoire : faiblement dégradée	— bon — moyen au Nord	fleuve et rivière : bon	bon	— très faible au Sud — moyenne au Nord, à la limite des pays boni et wayana.
WAYAPI	— intacte — à l'extrême Nord : faiblement dégradée (poste administratif fixant les Indiens)	— très bon — bon au Nord	fleuve et rivière : très bon	— en fleuve et grande rivière : bon ; — en petite rivière : limité	— nulle — faible au Nord (quelques Brésiliens et Créoles).

9. De son état découle automatiquement la situation agricole.

DIVERS POINTS DE CONTACT AVEC L'OCCIDENT

Si le bilan des éco-systèmes révèle des possibilités suffisantes de survie, il nous faut maintenant analyser les conséquences de l'impact de l'Occident sur les sociétés indigènes.

Chacun de ces points sera abordé dans le sens du devenir de ces sociétés.

A. — *Idéologie ancienne et récente : les rapports interethniques.*

Rappelons que dans la région des Guyanes les Blancs ne furent d'abord qu'un accident, pour ne devenir une force prédominante qu'à la fin du xvii^e siècle.

Pour mieux comprendre comment les Blancs furent perçus par les Amérindiens, il semble important de dégager les divers concepts politiques de ces derniers.

Les Amérindiens, hier comme aujourd'hui, situent leur principal niveau de cohésion au village, la notion d'ethnie (de tribu), quand elle entre en jeu, ne correspondant qu'à un cercle, ou mieux un réseau d'alliances, dont le village demeure le centre.

Quant à l'idée d'indianité, il est fondamental de se souvenir qu'elle est avant tout d'origine occidentale.

L'arrivée des Européens, puis de leurs contingents d'esclaves noirs eut pour conséquence évidente d'introduire dans la pensée indigène le concept de race, et par conséquent de faire naître la conscience d'une unité physique. Il n'en reste pas moins qu'aucune des langues amérindiennes de Guyane ne possède de mot pour dire « Indien ». Dans cette optique, chaque société pense son histoire et sa culture indépendamment de celles des autres.

Tout récemment cependant l'idée d'unité raciale partie d'Amérique du Nord et du Brésil commence à gagner du terrain en Guyane, tout particulièrement chez les Palikur et plus encore chez les Galibi. Ce phénomène est sans aucun doute appelé à des développements importants.

L'étude historique révèle que la combinaison de ces diverses idées particularistes a principalement été utilisée par les Occidentaux pendant la période esclavagiste pour mettre en opposition Noirs et Indiens : il est évident que le sentiment d'hommes asservis face à des sociétés structurées d'hommes libres ne pouvait être que négatif.

De l'esclavage sont nés deux types de sociétés : d'abord les Noirs Marrons, Boni, Djuka, Saramaka, qui se libérèrent par la force ; il est intéressant de remarquer comment, en changeant de statut, ces hommes, recréant des sociétés libres changèrent d'attitude vis-à-vis des Amérindiens : ils devenaient voisins dans un même biotope, ayant les mêmes préoccupations, les mêmes activités.

Avec l'abolition de l'esclavage se développa la société mulâtre, dite maintenant créole. Notre propos n'est pas de faire ici la sociologie de la population créole (voir M. J. Jolivet, 1978), mais de discuter d'un point précis : son attitude face aux Amérindiens. Certaines composantes de la société créole s'ins-

crivent en négatif sur ce point et contribuent à créer des zones de friction :

— il s'agit d'une société en formation dont l'identité n'est pas pleinement définie entre les Noirs Réfugiés et les Blancs héritiers directs de la situation coloniale.

— il s'agit d'une société dont l'enracinement sur le sol en cours depuis 1848 a été considérablement amoindri par l'urbanisation récente.

Face à cela, les Amérindiens leur apparaissent comme, d'une part, des peuples à forte cohésion ethnique et à grande identité culturelle, totalement opposés au métissage ; d'autre part, des personnes apparemment bien insérées dans un milieu qu'elles ne veulent pas quitter. Quant au titre de premiers habitants, il est très souvent dénié aux Amérindiens, puisqu'au contraire les Créoles les donnent comme émigrés historiquement plus récents qu'eux.

Or de toutes les ethnies autochtones de Guyane, les Créoles sont la seule qui soit aujourd'hui, avec les Blancs, une des composantes des pouvoirs administratifs et politique du département.

A cause de la persistance de ses préjugés anciens à l'égard des Amérindiens, ce groupe représente, par un comportement discriminatoire certes discret, un obstacle délibéré au maintien de leur autonomie culturelle. Ainsi, en 1967, la francisation des Amérindiens fut demandée et obtenue par les Élus locaux créoles (Conseil Général). Plus récemment, en 1978, le Conseil Économique et Social, composé de Créoles, s'étonnait que la circulation des personnes demeure réglementée sur le territoire occupé par les Amérindiens dans l'intérieur du département, empêchant ainsi tout développement du tourisme exotique.

Quant à l'attitude de l'Administration préfectorale — pouvoir blanc — elle est issue de trois siècles de politique ambiguë. L'assimilation liée à la pensée évolutionniste, et l'idéalisation, liée au rousseauisme, sont les deux pôles rattachés chacun à un courant philosophique contraire entre lesquels le simple respect des cultures tient difficilement sa place.

Concrètement, cela se traduit dans les faits par la mise en place de mesures assimilatrices, de la Mission Jésuite à la francisation (J. Hurault, 1972), à chaque fois contrebalancées, voire annulées par un élan d'humanisme provenant quelquefois des mêmes structures.

Simplement, à chaque fois, les Amérindiens en sortent un peu plus meurtris.

B. — *Statut légal : son évolution.*

Notre propos n'est pas ici de refaire l'histoire des possessions françaises en Amérique ; il convient cependant de se souvenir que les bases politiques de la Colonie qui touchaient de près ou de loin les Amérindiens étaient celles du système hiérarchisé de l'Ancien Régime.

Si nous avons parlé au chapitre précédent du développement des mentalités lié à l'esprit des philosophes du XVIII^e siècle, il semble bien pourtant que les préjugés favorables à l'égard des Amérindiens remontent pratiquement aux premiers contacts. Soulignons que la pression du développement économique resta toujours si faible qu'elle n'obscurcit jamais, sauf dans le cas de l'occupation de l'île de Cayenne, la nature pacifique des rapports entre Français et Amérindiens.

Au niveau du droit, cela se traduisit dès le xvii^e siècle par la reconnaissance indiscutée de la condition d'hommes libres aux Amérindiens, qui, dans les faits, étaient assimilés à la noblesse, cependant que jamais la France ne se reconnaissait le droit d'ingérence dans les affaires tribales : c'est ainsi que les Amérindiens relevaient directement du Gouverneur et non des cours de justice ; c'est ainsi que les chefs indiens n'étaient reconnus du Gouverneur qu'après leur investiture par la population.

Très curieusement, la I^{re} République accentua encore la position privilégiée des Amérindiens en les proclamant (éphémèrement) citoyens à l'encontre des Noirs, allant même jusqu'à déclarer les métis de Noirs et d'Indiens comme indignes de cet honneur.

Au xix^e siècle, le problème légal ne fut guère posé et quels qu'aient été les changements politiques survenus en France, la situation fut le prolongement de celle du siècle précédent, et ce, jusqu'à la période du Territoire de l'Inini (1931-1967).

En 1967, dans le cadre de la départementalisation de l'ensemble du territoire guyanais, on « propose » aux Amérindiens et aux Noirs Réfugiés la citoyenneté française, croyant ainsi régler, par une dynamique assimilatrice, le problème de leur identité¹⁰.

Ce qui était pensé par les uns comme francisation, par les autres comme création des minorités ethniques eut pour conséquence immédiate de les livrer au jeu de l'électoratisme et de son cortège de subventions et allocations diverses dont la distribution inconsidérée entraîna des situations de dépendance et même de régression économique.

Qu'en est-il douze ans après ?

Le sort de ceux qui refusèrent la citoyenneté française est vite réglé : ni Français ni étrangers, les Wayana sont, selon les critères de l'INSEE, des « sans nationalité » vivant en hôtes de la France sur leurs propres terres.

Quant aux autres, ce sont de bien étranges citoyens : Français, ils reçoivent les si pernicieuses allocations familiales ; Indiens, ils ne sont pas soumis à l'impôt. Français, ils votent à toutes les élections, de l'échelon municipal à l'échelon européen ; Indiens, ils sont dispensés du Service National sauf s'ils en marquent expressément le désir.

C'est donc tout un système qui roule cahotiquement sur des sociétés qui n'en ont que faire, surtout si l'on pense que chacune des ethnies amérindiennes, loin de se sentir intégrée à la masse des citoyens ne se reconnaît pas autrement que comme nation alliée à la nation française.

C'était déjà vrai au xvii^e siècle, lorsque, pour régler un conflit intertribal, les tribus faisaient appel à l'arbitrage du Gouverneur français ; c'est encore vrai aujourd'hui lorsque les Wayâpi s'étonnent qu'on ait besoin d'eux pour élire un Président.

Cette situation boiteuse n'harmonise pas les rapports entre Créoles et Amérindiens, les premiers réclamant que la citoyenneté française soit appliquée

10. Le simple fait que cette proposition fut accompagnée de promesses ou cadeaux et d'omissions quant aux obligations que comporte la citoyenneté, permet de mettre en doute la validité du résultat.

aux seconds « pas seulement pour ses droits mais également pour ses devoirs », les seconds ne demandant, quant à eux, qu'à assumer leur mode de vie d'Indiens, payant en artisanat ou en produits agricoles les objets du monde occidental qu'ils désirent acquérir. Seule l'assistance sanitaire est vue comme un service d'État en contrepartie des maladies importées par les Blancs, et les Amérindiens ne jugent pas utile de devoir la payer.

Rien d'autre qu'un statut dans lequel, pour la première fois, les Amérindiens seraient enfin reconnus comme tels ne peut démêler cet écheveau embrouillé.

C. — *Le statut des terres.*

La situation historique aboutissant au statut actuel des terres est pour le moins un malentendu.

Il est une évidence, qui ne sera pas contestée, que le sol est pour les Européens une richesse destinée à être mise en valeur soit par des constructions, soit par des défrichements. Pour les Amérindiens, la terre ne vaut que par la forêt qu'elle porte, autant dire la vie qu'elle renferme et celle qu'elle procure : la vie sociale. En conséquence, si la notion de propriété privée leur est totalement étrangère, celle de territoire tribal est bien développée.

Ainsi, aujourd'hui encore, faisant allègrement fi des peuplements allogènes, les Galibi considèrent comme frontière à leur territoire les îlets au large de la péninsule de Cayenne (Ilet du Père et Ilet de la Mère), tandis que les Palikur s'arrêtent à l'Ouest aux îlets de l'embouchure de l'Approuage (Îles du Connétable), un prudent petit *no man's land* étant ménagé pour régler d'éventuels conflits diplomatiques.

Le malentendu sur la différence de conception du statut des terres n'a jamais été dissipé, et ce uniquement par un de ces hasards historiques qui fait que la Guyane ne fut jamais développée.

Sauf au début où les heurts pour la possession de l'Île de Cayenne firent siffler les flèches galibi, les Amérindiens se rendirent toujours mal compte de la menace occidentale, car elle ne portait jamais directement sur leur écosystème.

Le dernier projet de développement de la Guyane, dit « Plan Vert », aujourd'hui abandonné, a concrétisé ces menaces en bouleversant les terroirs. Il est intéressant de remarquer comment les Wayāpi, eux qui n'étaient pourtant pas concernés par l'objectif gouvernemental, comprennent vite que des projets de défrichements massifs menacent et leur potentiel de subsistance dans un premier temps, et leur société toute entière dans un deuxième temps.

Pour les Galibi, la situation est vécue dramatiquement : si l'occupation des terres — minime — par la population créole environnante est légitime, quoique conflictuelle, en revanche l'attribution de lots importants à des colons blancs risque de cantonner les Amérindiens sur des territoires exigus et sans ressources.

L'administration, émue, ayant pris le parti de délimiter des réserves foncières aux Galibi, la population créole, par contre-coup se sent lésée, « abandonnée », et les rapports entre les deux communautés se dégradent encore.

Quoiqu'il en soit de ces projets de développement, à l'exception d'une petite communauté palikur installée par hasard sur des terres d'Église, la totalité des Amérindiens de Guyane vit toujours sur des terres domaniales.

Il semble bien que le problème de reconnaissance du droit d'occupation sur des terres suffisantes achoppe d'abord sur la potentialité de richesses minières non encore découvertes. Même en prévoyant un essor important des populations tant tribales que créoles, il est largement possible d'allouer des terres vierges collectives qui ne soient pas exigües aux Amérindiens tout en conciliant cette attribution avec un futur développement de la Guyane.

Reste le problème de la densité des communautés indigènes sur ces terres. Pour qu'elles soient harmonieusement réparties et répondent à l'actuel essor démographique, les Amérindiens ne doivent pas se concentrer autour des bourgades ou des centres administratifs.

Il semble malheureusement que peu de membres des populations amérindiennes soient conscients des composantes du dilemme : choisir la haute productivité d'un abattis en forêt primaire ou la boîte de coca-cola fraîche. Seul le tragique des situations semble devoir les y pousser.

Plus graves sont les cas d'intervention extérieure, alliant menaces et promesses alléchantes, qui visent soit à empêcher les Amérindiens de s'éloigner des centres de peuplements créoles ou des postes administratifs, soit à les regrouper hors de leur territoire à des fins d'exploitation commerciale. Parmi les nombreux cas observés, citons-en deux chez les Wayāpi en 1973 et 1977 (dont un échoua), et un chez les Wayana en 1974.

Il semble donc bien que la seule garantie des terres ne puisse être réellement valable qu'incluse dans un statut laissant pleinement aux Amérindiens le droit de les occuper librement.

D. — *Pensée indigène et pensée occidentale.*

Au cours de l'histoire des rapports entre colonisateurs français et indiens de Guyane, l'image de ces derniers ne s'est pas améliorée, mais au contraire, dévalorisée.

S'il est évident que la cassure entre les deux conceptions philosophiques a toujours existé, il semble que le fossé se soit creusé au cours des trois derniers siècles.

Au début de la conquête, les Amérindiens étaient conçus comme des « sauvages » parce qu'ils n'étaient pas des chrétiens. On trouve certes, au XVIII^e siècle, quelques administrateurs libre-penseurs, qui penchent plus vers une vision naturaliste et parfois idyllique de l'indien que vers le manichéisme sommaire et évolutionniste des missionnaires et de la grande majorité des colons européens en Amérique, mais cela reste en marge et n'affecte pas le développement, au XIX^e, de la doctrine évolutionniste dans laquelle les Amérindiens sont irrémédiablement fixés à un stade inférieur de l'humanité. La politique de conquête et de substitution des indigènes par des colons — européens et esclaves africains — reçoit ainsi une justification plus scientifique. L'ethnologie contribue alors à une vision négative, passéiste, des Amérindiens qui se traduit encore aujourd'hui par les qualificatifs « d'attardés », de « non-évolués » appliqués aux premiers habitants de la Guyane.

L'héritage populaire le plus concret de cet état d'esprit fait que tout Amérindien vêtu d'un pantalon et maniant un moteur hors-bord ou un fusil est, sans autre forme de procès, jugé détribalisé. Bien que les arguments soient

nombreux pour démonter une telle absurdité, le thème de l'indien civilisé opposé à l'indien nu reste pour de nombreuses personnes le moteur essentiel justifiant la nécessité de la scolarisation, de la conversion religieuse, du changement économique et social.

Pour en revenir à la question religieuse, l'attitude des Amérindiens face à ce problème nous semble riche de sens. Les conversions massives du xvii^e au xix^e siècles ne se firent pas sans pressions morales, attractions par cadeaux, et sévices corporels.

Dans le cas des Jésuites, les nombreux revers qu'ils essayèrent, cachés derrière le terme pudique d' « indifférence », ne trahissent pas autre chose que le désintéret profond pour un christianisme ressenti par les Amérindiens comme une adoration empreinte de manichéisme. A l'opposé, la pensée indigène, ignorant la notion de péché ainsi que celle d'un créateur justicier, ne peut qu'aller à l'encontre des cultes et donc du christianisme.

Il faut donc voir dans la résistance quadriséculaire des Amérindiens de Guyane à la conversion une véritable résistance philosophique et non pas seulement un laxisme qui les déterminerait à vivre et à mourir sans Dieu.

On a aussi parlé de répugnance à adopter un rituel contraignant. Cette hypothèse est à écarter, car des conversions dont plusieurs ethnies furent l'objet, les Amérindiens retenaient surtout les rites sans assimiler les dogmes.

Aujourd'hui, la situation religieuse est complexe. Si, dans les siècles passés, l'Église catholique omniprésente ne connut en Guyane aucune concurrence, il n'en va plus de même actuellement. Depuis une vingtaine d'années de nombreuses sectes religieuses, très souvent originaires d'Amérique du Nord se sont répandues en Guyane, de manière parfois éphémère, parfois durable. Quoique l'Administration française se soit largement opposée à leur pénétration où à leurs excès, la plupart des ethnies étant à cheval sur les états voisins, leur influence a pu, souvent, s'infiltrer en Guyane.

Au regard des différentes composantes du problème, nous donnons la situation religieuse des diverses ethnies dans le tableau page suivante.

Ainsi il apparaît clairement que les Amérindiens ont, dans leur ensemble, fort bien résisté aux religions venues de l'Occident. Cette résistance est toute entière résumée dans la figure du chamane, véritable symbole s'opposant de front ou de biais à toute entreprise de déculturation émanant du clergé. Les cas sont nombreux, dans le passé comme dans le présent, de chamanes composant avec les forces religieuses, c'est-à-dire s'occultant pour continuer à être opérants, et surtout former des élèves.

Ne nous attachons pas aux aspects les plus superficiels de ces conversions, tels que baptême ou assistance aux offices, mais bien plutôt à cette manœuvre plus pernicieuse qu'est la concentration des enfants dans des internats appelés « homes ». L'existence de ces homes retenant volontairement les enfants hors de l'influence familiale est d'autant plus condamnable qu'elle ne se justifie plus : liés administrativement à l'absence d'écoles dans les villages, ils sont devenus caducs dès lors qu'étaient créés, il y a six ans maintenant, des écoles de brousse dans toutes les ethnies amérindiennes.

Là encore, un statut des populations tribales doit viser à faire disparaître ces survivances anachroniques.

SITUATION RELIGIEUSE DES DIFFÉRENTES ETHNIES

ethnie	religion importée	philosophie amérindienne
ARAWAK	donnés comme catholiques.	sans renseignements précis.
EMERILLON	— dans le passé, pression du catholicisme n'ayant pas laissé de traces ; — actuellement : quelques rares baptêmes sans aucune importance religieuse.	chamanisme très puissant : les Emerillon comptent un chamane pour dix personnes.
GALIBI	— donnés comme convertis après l'installation sur les Missions Jésuites au xviii ^e siècle ; — après un hiatus au xix ^e , population très sollicitée par le catholicisme, en particulier, pression sur les enfants, mais la génération arrivant à l'âge adulte affichè sa déchristianisation.	le chamanisme et les mythes fondamentaux sont toujours opérants ; les rituels liés aux grandes étapes de la vie (en particulier le deuil) gardent toute leur importance et toute leur solennité.
PALIKUR	— brève action de conversion au xviii ^e s. — entreprise beaucoup plus suivie au xix ^e s. — actuellement, les Palikur sont officiellement partagés entre catholiques et protestants (Summer Institute of Linguistics) ; la non-reconduction du contrat de cet organisme par le gouvernement brésilien aura sans doute des effets rapides de reflux.	— maintien d'un chamanisme puissant ; néanmoins le rituel catholique semble avoir laissé son empreinte (baptême et enterrement) ; — du côté protestant, interdits alimentaires aberrants contre lesquels le médecin dut intervenir.
WAYANA	— pas d'influence chrétienne ancienne ; — mission baptiste sur la rive surinamienne depuis 20 ans ; en dépit d'une forte pression, résistance pleine d'humour des Wayana à la conversion.	— chamanisme très vivant ; — les manifestations rituelles auxquelles est rattachée toute leur conception du monde gardent une magnificence et une réalité étonnantes.
WAYAPI	— action dispersée du catholicisme dans le passé n'ayant eu aucun effet durable ; échec total d'une tentative d'emprise sur les enfants.	philosophie forte et opérante ; chamanisme puissant.

E. — *Éducation traditionnelle, adaptée, inadaptée.*

Face à ce problème qui nous préoccupe depuis tant d'années, force nous est maintenant d'admettre que non seulement l'éducation adaptée n'existe pas en Guyane, mais encore que sa possibilité d'existence reste très faible.

Il y a à cela plusieurs raisons :

La première est d'ordre politique. Les responsables locaux de l'Éducation Nationale ne peuvent admettre une telle idée sans se remettre fondamentalement en question. La francophonie est encore toute triomphante dans les D.O.M., où presque tous les cas d'inadaptation scolaire sont définis comme dus à des déficiences du milieu familial ; il n'est jamais envisagé qu'un enseignement en langue maternelle puisse réduire l'écart entre école et famille ¹¹.

Étant entendu que les minorités ethniques n'existent pas en France, adopter une palette d'enseignements variant selon les ethnies est une éventualité tout à fait hors de propos.

La seconde est d'ordre philosophique. En ce qui concerne les Amérindiens, quelque soit la manière dont on s'y prenne pour réduire les horaires, passer sur l'absentéisme, supprimer la compétition, il faut, pour qu'un enfant profite d'un enseignement quelconque, exiger de lui une certaine discipline et une certaine régularité.

Ces deux notions étant, par définition, étrangères à la mentalité amérindienne, les introduire à l'école va donc dans le sens contraire de l'éducation que l'enfant reçoit à la maison. Faire de l'enseignement adapté quelque chose que l'enfant reçoive en plus de l'éducation traditionnelle est ainsi un vœu pieux ; il ira, quelque peu contraignantes que soient ses propositions, à l'encontre des normes éthiques de la société dans laquelle l'enfant est destiné à vivre.

Mais l'affaire n'est pas aussi simple aux yeux des Amérindiens. C'est un truisme de dire que le problème d'une éventuelle scolarisation ne découle que d'un point : le contact entre les Amérindiens et le monde occidental, contact qui se fait en leur défaveur ; qu'il soit violent ou insidieux, il est presque toujours destructeur.

Or, si l'on envisage le cas des populations côtières, et en particulier des Galibi, ce sont les parents qui réclament pour leurs enfants un enseignement, même désadapté. Non pas que le système traditionnel soit dévalorisé, mais les adultes ont conscience d'être, de par leur analphabétisme, diminués par rapport aux autres ethnies pour tout ce qui concerne les questions commerciales, électorales, communales.

Mettre son enfant à l'école ne signifie donc pas, pour un Galibi, rompre avec sa culture, même s'il sait que pendant le temps passé à l'école, son enfant n'apprendra pas à chasser, à pêcher, à planter le manioc, à faire du cachiri, à devenir chamane ; cela signifie donner à un membre de la tribu les moyens dont disposent les Blancs et les Créoles pour dominer la vie civile et administrative du pays. Autrement dit, mettre son enfant à l'école, c'est vouloir qu'il reste indien tout en connaissant le vaste monde.

11. En ce qui concerne ce point, les Créoles sont victimes des mêmes préjugés que les Amérindiens.

C'est là presque une gageure ! Les dés sont pipés, car la partie adverse ne joue pas le même jeu. Les inspecteurs primaires écrivent en toutes lettres que l'école sert à introduire le progrès et la civilisation dans ces peuplades démunies.

Faute de pouvoir présenter une solution satisfaisante, il semble indispensable de définir (ou plutôt de redéfinir) quelques axes d'action qui permettraient de corriger les anomalies les plus perturbantes du système actuel :

- suppression immédiate des « homes » ;
- adaptation des périodes scolaires en fonction des moments d'activités majeures des parents ;
- apprentissage de la lecture et de l'écriture en langue maternelle ;
- apprentissage du français comme langue seconde ;
- installation d'écoles primaires dans le plus grand nombre possible de villages pour que les enfants, restant auprès de leurs parents continuent à recevoir une éducation traditionnelle que rien en peut remplacer ;
- formation de moniteurs indigènes.

La première des propositions reste que les instituteurs nommés chez les Amérindiens gardent une humilité suffisante pour comprendre qu'ils ont en face d'eux une civilisation et non pas quelques « sauvages » qui doivent s'adapter ou mourir.

F. — *Le travail salarié.*

Quoique souvent pensé comme un développement récent ou une accélération du contact entre les Amérindiens et l'Occident, du moins dans le cadre de la Guyane, le travail salarié, la plupart du temps temporaire, est au contraire un des points de contact les plus anciens entre les deux civilisations.

Les développements agricoles (économie de plantation) ayant très tôt fait faillite, les colons européens se virent obligés d'adapter leurs techniques de subsistance en les calquant, maladroitement, sur celles des Amérindiens.

Très souvent, on vit aussi un colon passer contrat avec un ou plusieurs Amérindiens pour un ravitaillement suffisant en poisson et gibier. Une telle association ne pouvait déboucher sur un réel asservissement, les colons s'apercevant très vite qu'un Indien, pour être rentable, devait être tribalisé.

Il semble que pour les ethnies côtières, le travail salarié, pendant les trois siècles qui précédèrent le nôtre, ait été infiniment plus développé qu'actuellement. Au XVIII^e siècle, le Gouverneur de la Guyane entretenait financièrement des équipes de canotiers, de chasseurs, et de pêcheurs recrutés chez les Palikur, les Galibi, les Arua et les Norak (ces deux dernières nations étant aujourd'hui éteintes). De même il nous est difficile d'imaginer que les Wayãpi, pourtant si peu concernés aujourd'hui par l'économie de marché, ont été, vers 1840-1850, les principaux fournisseurs de farine de manioc grillée (couac) pour la région de Cayenne.

Plus étonnant encore est le cas des Wayana, alors ethnies sans contact permanent, dont les membres, après un portage de 150 km et une navigation de 10 jours, venaient chaque année, au milieu du XIX^e siècle, faire du troc à Saint-Georges de l'Oyapock et se louer pendant la saison sèche pour la coupe des abattis.

Il semble que dans l'ensemble on ait trop tenu aux services des Amérindiens pour se permettre de graves exactions. Les mesures judiciaires prises contre certains traiteurs sont là pour en témoigner.

La polarisation de la Guyane sur l'or et le bague ne concerna pratiquement pas les Amérindiens. Très curieusement, ils semblent au contraire avoir eu un mépris profond tant pour les forçats évadés que les Galibi se hâtaient de reconduire à leurs gèoles, que pour les orpailleurs dont la folie de l'or est restée incomprise jusqu'à ce jour des Wayana et des Emerillon.

Ce n'est que tout récemment (depuis 25 ans environ) que les Amérindiens furent à nouveau recherchés pour leurs compétences propres, en particulier la connaissance excellente du milieu naturel. Aux côtés des Noirs Réfugiés, ils sont devenus les collaborateurs indispensables de toute mission scientifique ou technique. Leurs qualités sont d'ailleurs mises en valeur par le fait que la population créole, de moins en moins familière avec son milieu naturel, se concentre dans le voisinage de Cayenne.

Notons que face au problème du salariat, la citoyenneté française apparaît comme un élément de la garantie des droits des travailleurs indigènes. Dans la mesure où il n'y a pas de contrainte exercée par les employeurs, le salariat est presque toujours temporaire et semble s'intégrer souplement dans la vie tribale. Au-delà de tout élan sentimental, il est important d'insister sur le fait que la déculturation est négative tant pour l'Amérindien que pour tout employeur potentiel. L'économie guyanaise, dont les secteurs primaire et secondaire sont si peu importants n'a que faire d'une sorte de sous-prolétariat qui viendrait grossir Cayenne. Quel que soit le développement que connaisse un jour la Guyane, elle a tout intérêt à ce que les Amérindiens restent les maîtres de leur milieu naturel.

G. — *Deux dangers nouveaux : tourisme et protection de la nature.*

Tourisme.

Depuis une quinzaine d'années, le tourisme a fait son apparition dans les villages amérindiens, aussi bien ceux de la côte que les plus reculés. Dans cette perspective, un Indien à plumes se vend plus cher qu'un Indien habillé, et les Palikur sont beaucoup moins dérangés, quoique plus accessibles que les Wayana pourtant très éloignés.

L'administration préfectorale a, depuis 1974¹², interdit par décret la libre circulation des personnes au Sud d'une ligne Maripasoula-Camopi. En 1977, cette interdiction a été étendue aux organismes scientifiques qui doivent donc, eux aussi, obtenir pour chaque mission dans l'intérieur une autorisation préalable, et la bourgade de Camopi, sur demande de son maire, indien Wayāpi, a été incluse dans le décret. Ces deux mesures ont considérablement ralenti le débit, quoiqu'il se trouve toujours des gens assez influents pour obtenir de passer outre.

Sur le Maroni, deux petits villages installés en-deçà de la limite sont l'objet

12. La mort d'un touriste, membre d'une prétendue mission scientifique au delà de Trois Sauts, en a d'ailleurs été le prétexte.

de visites ininterrompues, mais rien n'empêcherait les habitants de remonter l'emplacement de leurs villages s'il leur en prenait l'envie.

Les Wayãpi et les Emerillon sont désormais à peu près intégralement protégés des visiteurs importuns, tandis que les Palikur, protégés par leurs chemises et leurs pantalons, sont, comme il a été dit, d'un intérêt touristique médiocre.

Restent les Galibi, installés sur la côte, le long de la route Cayenne-Saint Laurent, et, pour ce qui est des villages d'Aouara et des Hattes, sur les plages où viennent pondre chaque année les grosses tortues marines qui sont une des attractions touristiques de la Guyane. N'entrant pas dans les dispositions du décret, ces villages sont libres d'accès, pour autant que leurs habitants le permettent. Or, il devient chaque jour plus évident que la population se lasse de ces visites. Les Galibi commencent à prendre conscience que la perturbation occasionnée n'est en aucune manière compensée. Interrogée, la jeune génération répond de manière ambiguë :

— il faut faire percevoir un droit d'entrée par un gardien et redistribuer l'argent entre les familles du village ;

— il faut organiser des points de vente pour l'artisanat, afin d'empêcher les touristes de vouloir acheter le hamac ou la poterie en service.

Mais ces deux propositions soulèvent un unique problème : les Galibi étant toujours divisés en unités familiales économiquement productives, on ne voit pas comment persuader une famille de se sacrifier pendant que les autres continuent à chasser, à pêcher, à cultiver l'abattis. D'autre part, organiser un roulement est une chose absolument inconcevable pour les individualistes forcés que sont les Amérindiens.

On voit donc que le problème du tourisme est délicat à résoudre.

Qu'il y ait un tourisme organisé par des personnes extérieures aux ethnies amérindiennes est une forme odieuse d'exploitation à condamner sans appel¹³. Quand l'agression prend la forme de safari-photo, de cinéma ou de journalisme à sensation, cela ne doit pas être différencié du tourisme. Que certaines missions voyagent sous étiquette scientifique pour se livrer à du tourisme à peine déguisé doit également être stigmatisé. L'expérience nous prouve même que ces deux formes laissent plus de traces négatives en pays indien que le tourisme canalisé.

La protection actuelle est donc moyennement efficace mais doit être maintenue. Néanmoins, il est indispensable que les motivations des demandes de circulation dans l'intérieur soient examinées avec un soin accru. Peu à peu, dans le cadre d'un statut, ce sont les Amérindiens eux-mêmes qui devront décider, conscients de leurs droits, de la circulation des personnes sur leur territoire. Dans la même perspective, peut-être est-il tout de même possible d'envisager, dans un avenir lointain, un tourisme limité et surtout, géré de manière tribale, ainsi que cela existe déjà en Amérique du Nord. Si cette forme de tourisme

13. Parallèlement, la clientèle de ce tourisme est souvent, elle aussi, trompée par des commentaires fallacieux qui contribuent à maintenir chez les Occidentaux les préjugés à l'égard des populations tribales.

comporte un jour un volet « vente de l'artisanat », ce dernier, face au contexte économique mondial, ne peut que miser sur la très petite série et l'objet de haute qualité à prix élevé, s'il veut avoir une chance de se maintenir.

La protection de la nature.

Il peut sembler paradoxal, sous la plume d'ethnologues, de classer la protection de la nature comme un danger pour les Amérindiens.

Dissipons tout malentendu. La plupart du temps, la protection de la nature tient compte des intérêts humains dès lors où ceux-ci sont liés à une exploitation légère de la nature vierge. C'est le cas du sud de la Guyane où le projet actuel de Parc National inclut les activités de subsistance des Amérindiens. Néanmoins, là où les projets de réserves sont envisagés dans des zones faunistiquement plus menacées, les naturalistes sont très souvent tentés d'envisager des solutions visant à la survie de la faune au détriment de celle des hommes. Le récent projet de la réserve naturelle de la Basse Mana visant à la protection de l'avifaune et des tortues marines illustre bien une telle situation.

Une consultation préalable des populations concernées — ici Créoles et Galibi — semble pouvoir éviter ce genre d'inconvénient et déboucher sur une réglementation souple de la chasse.

PERSPECTIVES D'AVENIR

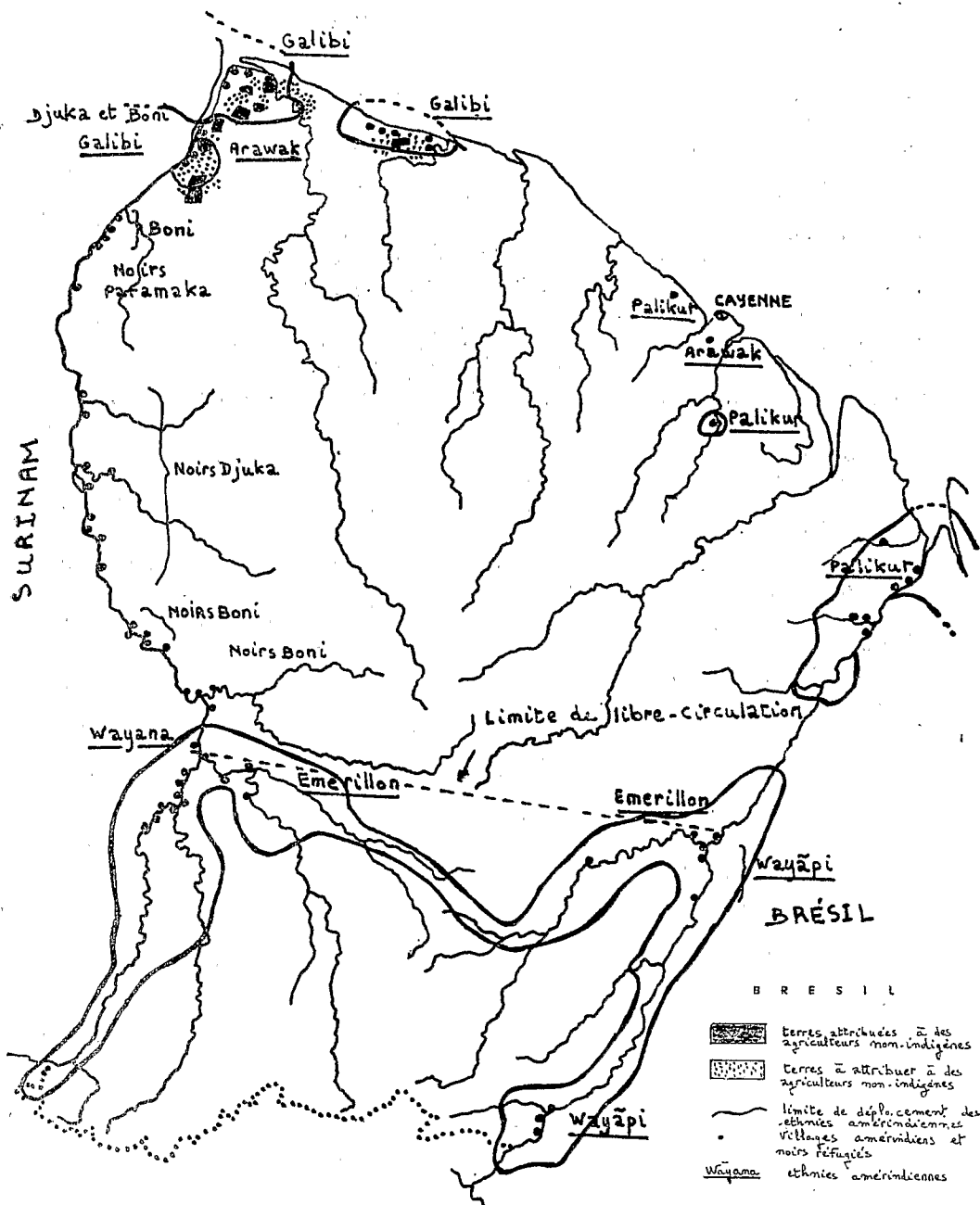
Quels sont donc aujourd'hui en Guyane, les problèmes dont on peut considérer qu'ils sont les plus aigus :

- absence d'union politique intertribale ;
- hétérogénéité des degrés de contact ;
- antagonisme léger avec la majorité créole ;
- disparité des situations légales ouvrant la voie à l'électoratisme et aux subventions inconsidérées ;
- exigüité des réserves foncières, surtout pour les populations côtières ;
- inadéquation du système d'enseignement.

Les trois derniers problèmes peuvent être résolus par un statut légal des populations amérindiennes leur reconnaissant le droit d'être maîtres sur leurs propres terres et de jouir pleinement de leur personnalité culturelle.

Les deux premiers problèmes, pour leur part, demandent une double démarche pour parvenir à une solution : Les Amérindiens doivent, d'une part, prendre conscience de leur unité historique et de leurs apparentements culturels, débouchant sur le développement d'une solidarité d'intérêts ; les Créoles, d'autre part, doivent faire rapidement l'effort de reconnaître le caractère multi-ethnique de la Guyane.

Une réponse négative à toutes ces propositions entraînerait à moyen terme une situation explosive dont on a déjà eu des exemples dans le passé en ex-côte française des Somalis, et actuellement en Polynésie.



BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- BOIS, Étienne, 1967. Les Amérindiens de la Haute Guyane Française, *Anthropologie-Pathologie-Biologie*, Desclée éd. Paris.
- DEMAN, René, 1977. *Situation actuelle des Emerillons de Guyane*, ms.
- GRANVILLE, J.-J. de, 1978. *Recherche sur la flore et la végétation guyanaises*, thèse USTL, Montpellier.
- GRENAND, Françoise, 1972. L'art et les techniques culinaires des indiens Wayāpi de Guyane Française, *Archives et Documents*, micro-édition, Institut d'Ethnologie, Paris.
- GRENAND, Françoise et Pierre. Les populations amérindiennes la Guyane in *Atlas de la Guyane* ORSTOM CNRS, Paris. 1979, 160 p.
- GRENAND, Pierre, 1972. Relations intertribales en Haute Guyane du xviii^e siècle à nos jours, *Archives et Documents*, micro-édition, Institut d'Ethnologie, Paris.
- A paraître : *Introduction à l'étude de l'univers Wayāpi*, diplôme EHESS (1976), SELAF éd., Paris.
- HURAUULT, Jean, 1965. La population des Indiens de la Guyane Française, *Population*, Ined. n° 4 et 5, Paris.
- , 1968. *Les Indiens Wayana de la Guyane Française. Structure sociale et coutume familiale*. Mémoire ORSTOM, Paris.
- , 1972. *Français et Indiens en Guyane*, Union Générale d'Éditions, Paris, coll. 10/18, série 7.
- HURAUULT, Jean et FRENAY, P., 1963. Les Indiens Emerillon de la Guyane Française, *Journal de la Sté des Américanistes*, n^{le} série, LIII, Paris, 133-156.
- JOLLIVET, Marie-José, 1978. *Étude sociologique de la société guyanaise*, ms. multigr., ORSTOM, Paris.
- KLOOS, Pater, 1971. *The Maroni river Caribs of Surinam*, Van Gorcum & Co., Haarlem.
- NIMUENDAJU, C., 1926. *Die Palikur Indianer und ihre Nachbarn*, Göteborg.
-

**LES AMÉRINDIENS DE GUYANE FRANÇAISE
AUJOURD'HUI
ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION**

PAR PIERRE ET FRANÇOISE GRENAND

TOME LXVI

EXTRAIT



AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
MUSÉE DE L'HOMME
PARIS
1979

2/12 dossier au sein

166

Blo.049 ext